



MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL

1700, rue Principale
Saint-Michel (Québec) J0L 2J0
Tél. : (450) 454-4502 Fax. : (450) 454-7508

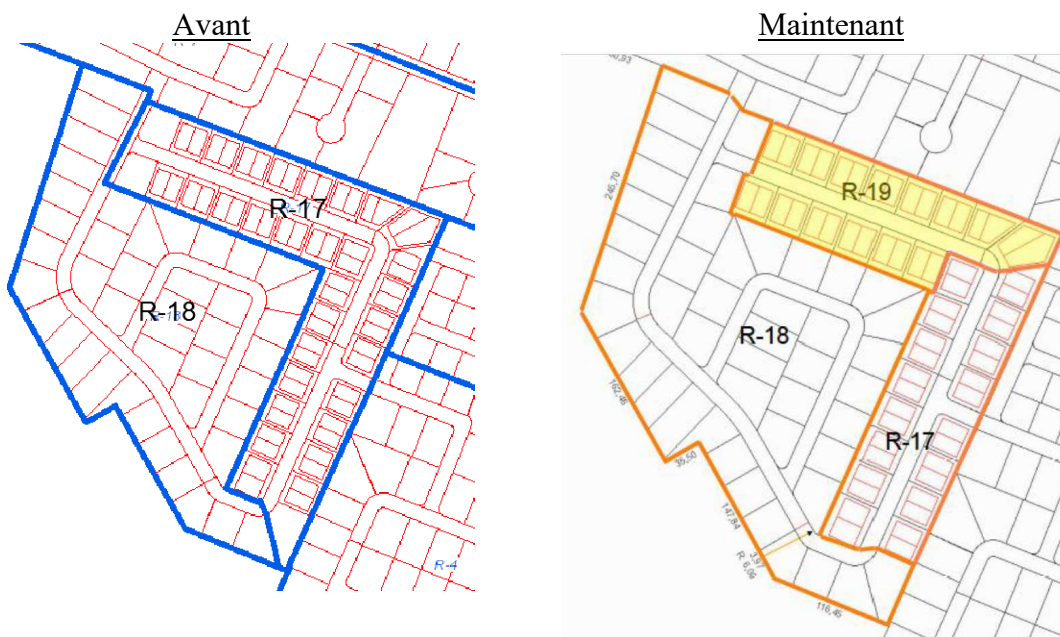
Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

**entrée en vigueur du règlement numéro 2016-185-38
modifiant le règlement numéro 185 sur le zonage**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que :

1. Lors de la séance du 11 octobre 2016, le conseil municipal a adopté le projet du règlement numéro 2016-185-38. modifiant le règlement 185 sur le zonage.
2. Ce règlement a pour objet :
 - a) D'ajouter une nouvelle zone, soit la zone R-19, à même d'une partie de la zone R-17;
 - b) De modifier la zone R-18, à même d'une partie de la zone R-17 ;
 - c) D'ajouter une nouvelle grille des spécifications, relativement à la zone R-19 ;



3. Le 24 novembre 2016, la Municipalité régionale de comté les Jardins de Napierville a émis un certificat de conformité pour le règlement 2016-185-38.
4. Ce règlement est entré en vigueur à la date de délivrance du certificat de conformité précité.
5. Ce règlement est actuellement déposé au bureau de la Municipalité situé au 1700, rue Principale où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

LE TOUT conformément à la loi.

(s) Caroline Provost

Caroline Provost
Secrétaire-trésorière adjointe

2 décembre 2016

Date